

Autorisation parentale

pour l'intervention du personnel médical



Je soussigné (Nom, prénom)représentant légal
dené(e) leévoluant en

- Autorise le responsable de l'encadrement de l'ASCV à faire intervenir du personnel médical pour faire tout acte médical que nécessitera l'état de mon enfant pendant toute la saison 2024/2025.
- Autorise le responsable de l'encadrement de l'ASCV à faire hospitaliser ou opérer mon enfant en cas d'urgence pendant toute la saison 2024/2025.
- Demande à être informé de tout décision d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en me téléphonant au

J'indique le nom et numéro de telephone du médecin traitant à contacter :
.....

Fait à
Le

Signature du représentant légal

A noter : En cas d'urgence, l'intervention médicale aura lieu quand bien même le consentement écrit des représentants légaux ne pourra être recueilli.

Autorisation parentale

pour le transport des enfants



Je soussigné (Nom, prénom)représentant légal
dené(e) leévoluant en

- Autorise les différents dirigeants de l'ASCV ou parents de joueurs à transporter en voiture particulière ou en car mon enfant pendant toute la saison 2024/2025.
- Autorise mon enfant lorsqu'il participe aux entraînements du club, à effectuer seul les trajets d'aller et de retour entre son domicile et le lieu d'entraînement ou de regroupement avant départ pour un match

Rappel :

Les parents assurant le transport des enfants doivent être en conformité avec le code de la route (permis, respect du taux d'alcoolémie) et être assurés pour ce propre véhicule.

Mesures de sécurité :

- aucun enfant de moins de 10 ans ne doit monter à l'avant du véhicule.
- 3 joueurs maximum sur la banquette arrière.
- vous êtes de transport : vous êtes supposé transporter 3 joueurs + 1 dirigeant accompagnateur.

Fait à
Le

Signature du représentant légal

A noter :

En cas de refus d'autorisation :

Pour le transport : Vous vous engagez à transporter vous-même votre enfant à chaque évènement.

Pour le retour au domicile : Vous vous engagez également à assurer vous-même l'encadrement de votre enfant. Si exceptionnellement une modification de cette situation devait intervenir, je m'engage à faire parvenir antérieurement un écrit à l'encadrement faisant état de cette modification temporaire.